

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 003-333/13/CC

■ Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2012 (Budget Principal et Budgets Annexes).

DBP 13/9899/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale est constitué par le vote du compte administratif.

Il permet d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2012		Résultat de clôture de la section fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement	Reste à réaliser en recettes	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement					
PRINCIPAL	9 146 988,21	-49 126 127,57	103 353 633,60	-57 137 855,04	11 727 677,12	45 410 177,92	57 943 455,68
CTD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRANSPORT	2 577 307,39	35 065 768,26	2 577 307,39	-2 577 307,39		2 577 307,39	0,00
ASSAINISSEMENT	4 683 259,82	2 889 326,37	10 310 827,33	-10 357 941,82	8 469 138,00	1 888 803,82	8 422 023,51
EAU	5 309 532,98	1 548 323,28	12 483 799,89	-1 595 362,40	0,00	1 595 362,40	10 888 437,49
PORTS	-1 130 646,62	1 760 862,30	-511 546,18	0,00	0,00	0,00	-511 546,18
MIN	0,00	70 553,53	0,00	204 887,16	0,00	0,00	0,00
CREMATORIUM	1 137 505,60	-343 760,45	2 580 630,67	-1 475 877,84	0,00	1 475 877,84	1 104 752,83
OPERATIONS AMENAGEMENT	7 684,11	9 244 441,53	-644 525,46	725 012,92	0,00	0,00	-644 525,46

Le vote du budget primitif 2013 a fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats pour le budget principal, les budgets annexes assainissement et ports de plaisance, conformément à la délibération FCT 001-071/13/CC du 22 mars 2013, ce qui a conduit aux deux affectations suivantes (le résultat négatif du budget des ports n'ayant pas fait l'objet d'une affectation) :

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Budget principal :

Le résultat excédentaire de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2012, soit 103 353 633,60 euros est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 57 137 855,04 euros qui s'établit, après correction des restes à réaliser en recettes de 11 727 677,12 euros à un montant de 45 410 177,92 euros.

Le reliquat de 57 943 455,68 euros est conservé en section de fonctionnement.

Assainissement :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 10 310 827,33 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 10 357 941,82 euros qui s'établit après correction des restes à réaliser en recettes de 8 469 138,00 euros à un montant de 1 888 803,82 euros.

Le reliquat de 8 422 023,51 euros est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser en dépenses pour 1 243 902,91 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Communauté de prendre la délibération ci-après :

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les instructions comptables M4 et dérivées ;
- Le vote du Compte Administratif.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'affecter les excédents de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes du transport, de l'assainissement, de l'eau et du crématorium, constatés à la fin de l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les résultats de l'exercice 2012 inscrits au Budget Primitif 2013, ainsi que les affectations du budget principal et du budget annexe assainissement constatées dans la délibération d'approbation du budget primitif 2013 FCT 001-071/13/CC du 22 mars 2013.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Article 2 :

Est affecté l'excédent de fonctionnement des budgets annexes du transport, de l'eau et du crématorium :

Transport :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 2 577 307,39 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 2 577 307,39 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2013 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 2 577 307,39 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 « autres réserves ».

Eau :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 12 483 799,89 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2012 à 1 595 362,40 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2013 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1 595 362,40 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 10 888 437,49 euros sera reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 19 617,20 euros.

Crématorium :

Le résultat positif de clôture du fonctionnement de 2 580 630,67 euros est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2012 pour un montant de 1 475 877,84 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2013 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1 475 877,84 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 1 104 752,83 euros sera reporté en section de fonctionnement.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI